

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2017 A SINGLEYRAC

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT

Le 18 DECEMBRE à 21 H 00

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire au foyer rural de SINGLEYRAC
sous la présidence de M. Hervé DELAGE,
pour le président empêché, Jérôme BETAILLE

Date de convocation : 8 décembre 2017

En exercice 39
Présents 31
Pouvoirs 01
Votants 32
Délégués des communes :

<u>BARDOU</u> -M. Jean Paul ROUSSELY	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE excusée	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE excusé -Mme Sylvie RIALLAND -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE absente -M. Jean-Jacques LAGENE BRE -Mme Martine AGARD-DENU EL -M. Maurice BARDET + 1 pouvoir -Mme Anne Laure BARBE absente -M. Jean-Louis COMBEAU excusé -Mme Rose LALLEMANT	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FLAUGEAC</u> -M. Gérard BAILLY	<u>FONROQUE</u> -M. Denis FARJOUT	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS excusée
<u>MONMADALES</u> -M. Michel RAYNAL	<u>MONMARVES</u> -M. J CI DOLO	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE
<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC	<u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> M. Daniel TOUPANCE
<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES	<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -Mme Annie LANDAT	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE
<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO	<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE absent	<u>STE-EULALIE D'EYMET</u> -M. Martial LAJOUX
<u>STE-INNOCECE</u> -M. Jean-Jacques NADAL absent	<u>ST-JULIEN D'EYMET</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Emilio SARRAT
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Ch. MORTEMOUSQUE
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE		

M. Bernard TRIFFE est élu secrétaire de séance

Monsieur Hervé DELAGE, premier vice président, assure la présidence de ce conseil dans le cadre de la suppléance (article 2122-17 du CGCT) suite à l'empêchement du président.

M. Lacotte, Maire de Singleyrac, accueille les membres du conseil communautaire et présente les excuses de M. Betaille qui ne peut assister à ce conseil.

M. Hervé Delage, qui préside la séance, prend la parole, présente également les excuses du président, et laisse une demi-heure de présentation de 20 h 30 à 21 h 00 à Madame Revranches et M. Marbot de la Maison de l'Emploi.

Après cet exposé, il les remercie et ouvre la séance du conseil communautaire.

Les procès-verbaux des 16 octobre et 20 novembre 2017 sont adoptés à l'unanimité.

M. Bernard Triffe est élu secrétaire de séance.

1-Décisions modificatives

Le président propose à l'assemblée les virements de crédits suivants sur le budget principal :

Section de fonctionnement

Art 66111 Intérêts	+ 1 796 €
Art 661132 Intérêts remboursés	+ 2 923 €
Art 6558 Autres contributions	+ 2 434 €
	+ 7 153 €

Art 6226 Honoraires	- 4 719 €
Art 6451 Charges urssaf	- 2 434 €
	- 7 153 €

Section d'investissement

Art 168741 Autres dettes	+ 896 €
Art 2151 Réseaux voirie	- 896 €

Et celle-ci-dessous sur le budget annexe du SPANC

Section d'investissement

Art 228 Autres immobilisations corporelles	- 300 €
Art 2158 Acquisition mobilier	+ 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

2-Autorisation signature contrat de location EPIDROPT

Le comité syndical d'EPIDROPT ayant délibéré favorablement pour occuper les locaux de l'étage situé au siège d'Eymet, à compter du 1^{er} mars 2018, au prix mensuel de 680 €, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le président à signer le contrat d'occupation qui sera d'une durée de 6 ans (location à une personne morale)

Une clause annuelle de révision du prix selon l'indice INSEE est prévue dans le contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet à l'unanimité avis favorable pour autoriser le président à signer le bail de location.

3-Autorisation signature contrats CNP

Il convient d'autoriser le président à signer les contrats d'assurance du personnel pour l'année 2018

Les taux sont les mêmes que pour l'année 2017, à savoir 1.65 % pour le personnel IRCANTEC et de 5.67 % pour le personnel CNRACL (assis sur la masse salariale)

Après en avoir délibéré, avis favorable à l'unanimité pour autoriser le président à signer les contrats.

4-Autorisation signature contrat aidé

Monsieur le Président rappelle que le 1^{er} décembre 2015, une personne avait été recrutée en Contrat Unique d'Insertion en qualité d'agent d'entretien pour une durée d'un an avec une quotité de 20 heures hebdomadaires,

L'agent actuellement en place a pu bénéficier d'un renouvellement de son contrat pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} décembre 2016,

Le 27 novembre 2017 les services de la Préfecture ont autorisé le renouvellement de ce contrat à compter du 1^{er} décembre 2017 pour une nouvelle période d'un an.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de prolonger ce Contrat Unique d'Insertion au service entretien, pour une durée d'un an, pour 20/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2017, la collectivité exprimant toujours des besoins dans ce domaine (ménage écoles)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité.

5-Approbation règlement intérieur

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes PORTES SUD PERIGORD de se doter d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel communautaire précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la Communauté de Communes,

Un projet a été soumis au Comité Technique le 29 novembre 2017 qui a rendu avis favorable.

Ce projet a fait l'envoi auprès de l'ensemble des membres du conseil communautaire qui est sollicité pour l'adopter.

En réponse à M. Legal, le projet a été réalisé sur la base du modèle du centre de gestion et ne comportent pas de modifications majeures. La partie hygiène et sécurité sera abordée dans un second temps.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce règlement qui sera notifié aux agents.

6-Reversement ticket unique – Transport scolaire 2017-2018

Le Président expose aux membres du conseil communautaire la reconduction des conditions de répartition du ticket de la Région Nouvelle Aquitaine du transport scolaire pour l'année scolaire 2017/2018, à savoir :

- Ayants droits : 30.50 € par an et par enfant à la charge des familles
30.50 € par an et par enfant à la charge de la CCPSP
- Ayants droits partiels : 61.00 € par an et par enfant à la charge des familles
61.00 € par an et par enfant à la charge de la commune de résidence

En cas de refus des familles, les enfants ne pourront pas bénéficier du service du ramassage scolaire.

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de reconduire les tarifs ci-dessus.

7-Signature contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux à l'école de Singleyrac

La dernière programmation validée par la commission scolaire fait état d'un montant total de travaux de 144 850 € HT au lieu de 130 090 € HT (tranche ferme création d'un nouveau réfectoire pour 120 850 € HT et tranche conditionnelle aménagements intérieurs 24 000 € HT)

Le montant de la rémunération du cabinet FORMA3 au taux de 8.90 % sera de 12 891.65 € HT

Il est demandé à l'assemblée de donner autorisation au président pour signer ledit contrat de maîtrise d'œuvre

MM Lacotte et Fricot expliquent que le premier projet comportait une remise aux normes de la cantine, qui ne serait plus nécessaire si Flaugeac devient lieu de production de repas.

Il est donc proposé un aménagement différent avec salle d'activités/animations.

M. Lacotte précise que si « l'environnement » venait à changer, il y aurait une évolution de la situation.

M. Legal demande de la clarté dans ces propos, qu'est-ce que cela signifie ? Le conseil communautaire ne peut être appelé à voter sur un projet qui ne serait pas définitif. S'il n'y a pas d'urgence, la décision peut être différée.

M. Martin : fermeture de la classe de Sadillac ?

MM. Pomédio et Castagner sont de l'avis de M. Legal, s'il n'y a pas d'urgence, on peut différer le vote.

La majorité des élus sont d'accord, le vote est reporté.

8-Adoption du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Le SDAASP a pour objectif de définir pour une durée de 6 ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité aux services.

L'adoption de ce schéma par les EPCI est une étape nécessaire avant toute approbation définitive de son contenu par l'Etat et le Département.

M. Legal demande pourquoi dans le focus, deux intercommunalités sont citées et pas Portes Sud Périgord.

Pour le président, ce sont des zones qui seraient prioritaires.

M. Legal fait remarquer qu'il serait opportun de faire remonter les besoins de notre territoire pour se positionner. Il ne faut pas rester passif sur une analyse. Certains EPCI sont sûrement déjà prêts.

M. Henri Delage est d'accord, il s'agit de donner un avis sur un cadre donné, mais il appartient aux élus de rester vigilants sur les conclusions qui seront déterminantes pour les éventuelles aides financières.

M. Hervé Delage a remarqué des erreurs sur certains pastillages à faire corriger.

M. Pomédio fait observer qu'un diagnostic de territoire avait été effectué du temps de la CCPI, il faudrait s'en inspirer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **à l'unanimité** :

EMET UN AVIS FAVORABLE, assorti des observations ci-dessous :

-concernant l'offre de soins, vérifier le pastillage du territoire communautaire PORTES SUD PERIGORD, notamment sur les communes de Faux et Issigeac,

-vérifier l'existence d'une salle de sport spécialisée sur le sud de notre communauté de communes,

-porter à connaissance les éléments qui ont servi à la réalisation de ce schéma pour le territoire de PORTES SUD PERIGORD,

-quels sont les critères qui ont permis de pastiller les 7 zones déficitaires,

-AUTORISE le président ou son représentant à signer tout type de document administratif se rapportant à la présente délibération.

9-Question diverses

-Ordures ménagères : un tableau est remis à chacun sur l'état d'avancement de la distribution des bacs individuels à terminer.

M. Triffe informe le conseil que la TGAP passera à 16 €/Tonne au lieu de 15 € en 2018.

Il signale une forte augmentation du volume de déchets verts (+ 55 %), une solution est à trouver pour la limiter.

M. Legal demande si le SMD3 a fait une analyse en matière de rentabilité, revalorisation etc...

M. Hervé Delage pense qu'il faudrait se positionner autour des énergies renouvelables sur le territoire communautaire.

-M. Pomédio demande à prendre la parole pour la GEMAPI, donne lecture d'un texte suite à son questionnement auprès de Madame la Sous-Préfète pour la commune de St-Perdoux.

En accord avec le conseil municipal, il votera tous les ans contre la taxe GEMAPI, et fait proposition d'une taxe par foyer fiscal et non par habitant.

Pour information une réunion se tient mardi 19 à la sous-préfecture, M. Bourdil peut se libérer et représentera la communauté de communes.

-Réunion en sous-préfecture des contrats de ruralités 2018 en présence des EPCI et élus du Conseil Départemental. M. Henri Delage fait un bref compte-rendu :

Il a été présenté les dossiers d'intérêts communautaires remontés par les communes.
Pour la communauté de communes, réhabilitation du moulin de Citole à Sadillac, d'un montant estimé de 350 000 € ; création de deux gîtes d'étape dans le cadre des chemins de grandes randonnées Soulac/Rocamadour.

-M. Lacotte présente une situation financière excédentaire au 18/12/2017 de 135 200 € sans compter le P 503 du mois de décembre 2017.

Il signale le montant important de restes à réaliser en subventions d'investissement.

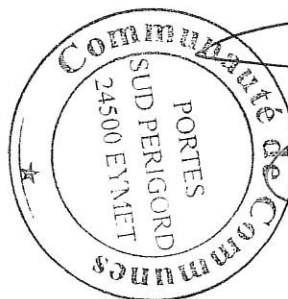
-Mme Annie Landat souhaiterait que la commission scolaire prévue le 19/12 soit reportée, du fait de l'éventuelle absence du président. Les membres présents fixent le report au 04/01/2018 à 18 h.

-M. Bourdil demandent aux élus de bien vouloir faire retour des attestations remises sous plis dans les plus brefs délais, dûment complétées.

-M. Hervé DELAGE informe l'assemblée de la représentation de la communauté de communes au French Show à Londres les 27/28 janvier 2018. Participation qui ne sera pas physique mais sous forme de communication matérielle. Prix 1 000 €. Il pense cela important pour l'attractivité de notre territoire compte-tenu de la proximité de l'aéroport de Bergerac et sa fréquentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h.

Le secrétaire de séance,
Bernard Triffe



Le Président,
Hervé DELAGE
Pour le président empêché
Jérôme BÉTAILLE